L'ÉCHO DE POLOGNE

Paraît chaque mercredi et samedi

Rédaction et Administration Varsovie, 46 rue Tamka.

№ 18. MERCREDI 9 JUILLET 1919. Le № 0 fr. 20 0 mk. 40

„Un lycée français à Varsovie".

Nous venons de recevoir d'un Français séjournant à Varsovie une lettre qui contient la suggestion de l'idée d'établir un lycée français dans la capitale de la Pologne.

Nous trouvons ce projet très intéressent comme propageant l'idée d'approfondir le rapprochement intime entre la France et la Pologne, aussi nous permettons-nous de faire connaître à nos lecteurs l'article en question. Il est intitulé: „Un lycée français à Varsovie".

On lit dans un communiqué de l'agence Radio publié dans un journal français du 4 juin l'information suivante: „Les Anglais tiennent à établir des relations économiques et de culture intellectuelle avec la Russie d'Europe et la Sibérie. Les relations économiques entre les deux pays doivent être basées sur les intérêts commerciaux réciproques. Le rapprochement anglo-russe ne doit pas reposer sur la dépendance d'un pays à l'égard de l'autre, mais sur leur collaboration étroite".

Je suis on ne peut plus reconnaissant à l'aimable correspondant du Radio de m'avoir évité le peine de trouver la formule adéquate à ce que doivent être les rapports futurs, et pour mieux dire, les rapports immédiats de la France et de la Pologne.

Il suffit de reprendre la phrase de ce communiqué, et de mettre un mot à la place d'un autre — Français au lieu d'Anglais, Pologne au lieu de Russie — pour que la formule apparaisse, lapidaire, des relations nécessaires entre la France et sa soeur polonaise.

Aucun de nous qui ne soit intimement convaincu de la nécessité de cette collaboration dans l'intérêt des deux pays.

C'est presque une vérité banale que j'énonce.

Tout le monde est d'accord sur le but à atteindre.

A-t-on songé aux moyens?

Si, comme le pense l'éminent sénateur-maire de Lyon, M. Edouard Herriot „certains faits sont venus prouver que l'action du gouvernement et l'opinion nationale s'orientaient dans le sens de cette politique de création à laquelle est lié l'avenir de la France", on peut supposer que le gouvernement français, que l'opinion nationale française sont impatients de faire surgir en Pologne quelques-unes de ces créations fécondes. Grands établissements de crédits, importantes maisons de commerce, firmes industrielles puissantes, rivaliseront sans doute d'énergie et d'initiative pour apporter à la Pologne régénérée le concours qu'elle est en droit d'attendre de la nation à laquelle, au cours de son histoire elle a donné tant de preuves d'affection et de désintéressement.

Mais ce serait mal connaître les Français que de supposer qu'ils viendront avec empressement faire des affaires en Pologne, s'il leur faut changer radicalement leurs habitudes et leur genre de vie. Nous n'avons pas à cet égard la faculté d'adaptation des anglo-saxons.

Or de tous les sacrifices que puisse s'imposer une famille française venant s'installer en Pologne, le plus pénible sans aucun doute serait celui de ne pouvoir élever ses enfants „à la française". Et cette seule préoccupation serait de nature à faire

reculer des hommes qui ne craindraient pas s'expatrier, s'ils étaient sûrs qu'ils trouveront quelque part en Pologne le sanctuaire de culture intellectuelle où leurs fils pourront continuer à vivre de cette pensée française à laquelle nous sommes si profondément attachés.

J'en ai dit assez pour justifier le titre de cet article „Un Lycée français à Varsovie".

Je n'aurai pas la sotte prétention de me considérer comme le père de cette idée. Toute la colonie française de Varsovie a entendu le très distingué ambassadeur de la République française, M. Noulens, la soutenir de son éloquente énergie à de nombreuses reprises.

Mais si attachante que soit cette ideé, si passionnément qu'elle puisse être défendue dans les conversations de nos compatriotes il faut qu'elle sorte du domaine des projets pour rentrer dans celui des faits.

De même que l'Allemagne avait résolu avant la guerre le problème du crédit industriel et commercial à l'étranger, elle avait commencé à résoudre le problème de la pénétration intellectuelle en Pologne. N'avait-elle pas dès 1906 ouvert un lycée allemand à Łódź.

Ne craignons pas d'imiter notre ennemi.

Le Lycée français de Varsovie doit devenir une réalité. Et cela non pas dans dix ans, ni dans cinq ans, mais dans le plus bref délai.

Par quels moyens y parviendrons-nous? C'est ce que nous étudierons ensemble.

Un Français.

DOCUMENTS.

Instruction officielle pour des cas de troubles intérieurs.

A la suite des incidents antijuifs le Ministère de la Guerre a publié l'ordonnance du 27 juin, dont nous citons les passages suivants: „Les incidents regrettables du 26 juin qui eurent lieu à Solec près de Varsovie et qui furent causés par une licence criminelle de quelques individus déshonorant uniforme de soldats polonais, m'oblige de renouveler les instructions données précédamment au sujet d'excès commis par les soldats sur la population civile.

„Conformement aux principes constitutionnels fondamentaux de l'Etat polonais et à nos traditions séculaires tous les citoyens sans distinction de confession sont égaux devant la loi et ont également droit à la protection des autorités Toute violation de ces droits civiques est un délit qui sera poursuivi avec les rigueurs de la loi. Chaque soldat polonais est tenu tant pendant qu'en dehors du service de venir en aide à toute opprimé personnée. La négligence même de ce devoir est punissable à plus forte raison les violences commises sur les citoyens seront considérées comme crime et punies de manière la plus rigoureuse qu'elles soient commises avec intention criminelle ou par simple licence. Je rappelle et préviens de nouveau qu'en aucun cas je ne tolérerais que des individus indisciplinés causent du tort à des citoyens de l'Etat polonais et je poursuivrai les coupables avec toute la rigueur de la loi.

„Le soldat n'est appellé dans aucun cas de rendre justice pour délit quelconque ni d'infliger une peine immédiate en cas de crime d'état, de spéculation ou d'usure. Son devoir consiste uniquement à se saisir de l'individu soupçonné et de le remettre aux mains des autorités militaires où civiles les plus proches à qui incombera le devoir de prendre les dispositions prevues par la loi et de mettre l'inculpé en jugement. Toute autre procédure est qualifiée de criminelle et sera rigoureusement punie. Il faut également informer les soldats de l'organisation d'agents provocateurs se trouvant à la solde des états limitrophes ennemis ainsi que des ressources et des moyens de propagande dont ils disposent, propagande visant dans les intérêts de l'ennemi d'affaiblir le nouvel Etat en formation. Il faut dénoncer les efforts des provocateurs tendant par action directe sur les soldats à les exciter, à provoquer des troubles et des excès publics et à inciter les soldats non contre l'ennemi du dehors mais contre la population civile et contre différentes couches de la société. Il faut rendre les soldats conscients du fait que les excès organisés par des agents provocateurs, auxquels ils se prêtent par suite de leur inconscience, nous compromettent aux yeux

de l'Europe, nous valent le reproche de manque de tolérance et nous nuisent précisément au moment où un nouvel ordre de choses international est en train de s'établir et où notre Etat se trouve en pleine formation".

Une proclamation hakatiste.

La P.A.T. communique de Poznań le texte d'une proclamation publiée par la fédération des sociétés allemandes pour la défense des marches de l'Est. Le voici:

„Chers confrères! Parmi les malheurs indicibles qui ont atteint notre bien aimée patrie allemande, le plus douloureux et le plus cruel est celui qui en a détaché les habitants des territoires suitués sur les Marches. Par suite de ce fait, des millions de nos compatriotes seront séparés de nous et privés du droit d'autodisposition, contrairement aux lois élémentaires qui régissent l'humanité aujourd'hui. Partout où bat un coeur allemand, cette perte sera ressentie comme la calamité la plus terrible qui ait atteint la nation allemande, comme une tragédie violant le sort de nos confrères allemands. Nous travaillons de toutes nos forces à ce que les énormes exigences du traité de paix soient détournées de nous. Vu cependant que l'ennemi — en face duquel nous sommes désarmés pour le moment — insiste pour que les conditions soient acceptées sans aucune modification, vu que le gouvernement ainsi que la constituante ont fait signer ces conditions pour préserver le pays de malheurs encore plus grands, il ne nous reste qu'à nous soumettre à l'inévitable. Nous le faisons dans l'espoir, que la justice va encore triompher, et que nos compatriotes lésés dans leurs droits pourront recouvrer la liberté et l'auto-disposition. De même que nos confrères menacés doivent trouver inexplicable le fait, qu'on les donne en proie à la haine de l'ennemi, de même nous ne sommes pas en état de comprendre la perte de nos marches de l'Est ainsi que de l'Ouest. Nous demandons à nos compatriotes qui habitent les territoires devant être cédés, de défendre leurs droits avec sang-froid, avec solidarité et persévérance. La patrie ne vous abandonnera pas! Ne considérez jamais votre cause comme perdue, encore qu'elle vous semble tragique. Tenez à tout ce qui est allemand et veillez doublement à vos moeurs et à votre culture allemandes dans ces nouvelles conditions. Surtout n'abandonnez pas la terre!"

REVUE DE LA PRESSE.

Autor du traité.

Le „Kurjer Poranny" du 3 juillet intitule son article de fond: „La Pologne dans la Ligue des Nations et la question orientale".

L'auteur de l'article, après avoir énuméré toutes les nations qui appartiennent à la Ligue et toutes celles qui restent en dehors—fait observer que la Russie de Kołczak n'a point sa place dans la Ligue". Par conséquent—dit l'auteur — aucune des nations faisant partie de la Ligue n'a le devoir de fraterniser avec la gouvernement d'Omsk. Ni les intérêts politiques ni les intérêts économiques de la Pologne dans le moment présent ne la contraignent à nouer de proches relations avec le gouvernement Kołczak. Par contre il y a plus d'une raison pour que la Pologne garde la plus grande réserve envers ce gouvernement, de même qu'envers celui de Denikin, qui devient chaque jour plus meneçant pour son compétiteur. Le seul intérêt qui rapproche la Pologne des gouvernements Kołczak et Denikin est de nature purement militaire. Nous avons un ennemi commun, qui est le gouvernement de Moscou. Les motifs de notre haine envers ce dernier sont fort différents mais les agissements militaires peuvent exiger des pourparles entre l'état-major polonais et ceux des dictateurs russes. Les autorités militairés polonaises toutefois devraient y procéder sans engager en quoi que ce soit la politique générale de la République".

Le journal cite dans la suite le par. 81 du traité de paix, où il est dit que l'Etat tchéco-slovaque doit embrasser le teritoire autonome des Ruthènes au sud des Carpathes. Le quotidien polonais fait observer à ce sujet que les Tchèques ont parfaitement su annexer ce terroitoire, bien que l'histoire de même que l'ethnographie ne pussent pas être prises en considération dans ce cas-là, et bien que cette question ne fût en ancune relation aux affaires des Allemands avec l'Entente.

L'article se termine en ces paroles: „L'approbation donnée par le gou-

vernement polonais à l'autonomie dans la Ruthénie-Rouge ainsi qu'au plébiscite dans les territoires lithuaniens a déjà dissipé plus d'une prévention des Alliés au sujet de la Pologne. Nous en avons la meilleure preuve dans la belle dépêche adressée par le roi d'Angleterre au chef de l'Etat".

La neutralisation de la Vistule.

Le „Kurjer Poranny" du 6 juillet fait observer avec justesse que les exigences avancées au congrès pour que la Vistule soit neutralisée n'ont pas la moindre raison d'être.

„Par quel droit, demande ce journal, la Vistule dont lecours entier se trouve situé sur des territoires exclusivement polonais, doit-elle devenir un fleuve international? Il faudrait en conséquent exiger la neutralisation de la Seine, de la Tamise, du Mississipi, du Missouri etc. Autant le désir est juste que le Rhin et le Danube deviennent internationaux, autant il est absurde d'exprimer un désir analogue au sujet de la Vistule, vu que le Rhin et le Danube traversent dans leur cours divers pays, tandis que la Vistule ne traverse que la Pologne".

La presse juive.

Le quotidien juif, „Lodzer Tageblatt", insère à la date du 2 juillet des détails sur une conférence de M. Hoover avec les délégués des Juifs polonais.

M. Hoover aurait exposé les postulats suivants:

1) Que les Juifs éminents en Amérique et à l'Occident de l'Europe devraient user de leur influence sur les Juifs polonais, afin que ceux-ci renoncent aux méthodes qu'ils ont pratiquées jusqu'ici.

2) Que les Juifs polonais devraient se contenter de l'égalité de droits politiques et de la liberté de culte.

3) Que la revendication des droits nationaux par les Juifs en Pologne est une grave faute de leur part.

M. Adler, représentant des Juifs polonais, aurait déclaré que pour sa part, il est également de l'avis que les Juifs ne devraient point revendiquer de droits nationaux et qu'une égalité religieuse et celle de droits politiques devraient leur suffir amplement. Il a ajouté toutefois que les Juifs dans l'Est de l'Europe ne partagent point cet avis.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Les Slovaques veulent être intermédiaires d'une entente entre Polonais et Tchèques.

Le journal slovaque „Narodni Noviny" insère dans son № 141 un article au sujet de la fraternité entre Tchéco-Slovaques et Polonais.

„Ceux, dans les veines desquels coule un sang provenant de la même souche —écrit la feuille slovaque—peuvent être brouillés entre eux, ils peuvent en venir même aux mains, mais ils ne seront jamais en état de rompre les liens que Dieu et la nature ont formés. La voix du sang va toujours réclamer son droit.

„Il faut que la puissante famille des Slaves comprenne enfin que nous sommes tous de même sang. Nous devrions nous rendre compte que ce n'est pas réciproquement les uns aux autres que nous avons à reprendre quoi que ce soit, mais que c'est de nos ennemis que nous devons exiger la restitution de ce qui nous est dû.

„La république tchéco-slovaque, formant le promontoire occidental de la grande masse slave, se trouve inondée de trois côtés par les vagues de l'élément destructif. Ce n'est que par la Pologne qu'elle peut être réunie à la famille puissante des Slaves de l'Est. Maintenant surtout, que la Pologne est alliée à la Roumanie, ces pays nous rapprochent immédiatement de notre confrère russe. Aussi une tâche belle et importante dépend-t-elle de l'union entre la Tchéco-Slovaquie et la Pologne.

„Certains malentendus, il est vrai, existaient encore entre nous à une date fort récente. De tels malentendus surgissent facilement entre des nations voisines, surtout à des temps aussi rudes que ceux qui ont suivi actuellement la guerre mondiale. Nous devrions cependant nous tenir à notre vocation historique et envisager tous les différends d'un point de vue plus élevé".

L' article est conclu en ces termes:

„Etreignons la main que nous tendent nos confrères Polonais avec la conviction que rien ne saurait dorénavant

ébranler cette union. Nous autres, Slovaques, nous devrions le mieux réaliser sous ce rapport notre mission, car c'est nous qui sommes voisins des Polonais sur une large bande de terrain. Nos montagnards slovaques vivent dans une paix exemplaire avec les montagnards slovaques vivent dans une paix exemplaire avec les mon tagnards polonais. Ceux-ci nous ont porté un secours efficace lors des mémorables élections de Bobrowiec. Aussi désirons-nous être les plus zélés et les plus sincères propagateurs de l'union polono-tchéco-slovaque, et nous le serons véritablement".

Les minorités nationales en Pologne.

Le journal „Unsere Kirche", organe des protestants allemands en Pologne, paraissant à Łódź, a inséré dans son № 23 un article au sujet de la clause dévant être imposée à la Pologne pour la protection des minorités. Nous y lisons ce qui suit:

„A vrai dire, ces points du traité ne renferment guère plus que ce que nous possédons actuellement. La minorité qui parle l'allemand a sa presse allemande et ses écoles allemandes moyennes aussi bien que primaires. Il n'est défendu à personne de recevoir l'enseignement religieux dans sa langue maternelle, ni de pratiquer les devoirs de son culte dans la même langue. Les abus à cet égard, qui se manifestent de temps en temps, ne se basent point sur la loi, mais sur l'injustice. Or, des abus de ce genre pourront également avoir lieu malgré la protection d'une loi particulière sur les minorités, et cela même beaucoup plus souvent qu'aujourd'hui. Ces abus seront à redouter dans tous les cas, où les représentants de la minorité, en se fondant sur le statut manqueraient au tact et blesseraient la majorité dans ses droits et dans ses sentiments.

„Si la nouvelle loi a en vue d'établir la concorde entre la majorité et les minorités—nous ne pouvons qu'approuver la bonne volonté par laquelle elle est inspirée. Il serait mieux cependant, et même plus beau, si la concorde pouvait être amenée sans une prescription spéciale de la loi.

„Nous sommes de l'avis que nous étions sur le meilleur chemin à cet égard. Une pareille loi pourrait nous faire dévier de ce chemin."

La Haute-Silésie avant le plébiscite.

Le quotidien „Kurjer Polski" insère dans le No. 169 une correspondance de la Haute-Silésie où nous lisons ce qui suit:

„Le résultat du plébiscite bien que le nombre d'habitants polonais s'élève jusqu'à 80% dans les districts qui sont importants pour la Pologne — n'est pas aussi sûr qu'on pourrait le croire. Le facteur le plus important, ce sont les dispositions des paysans polonais haut-silésiens envers la Pologne, et c'est précisément dans cette direction que les Allemands ont développé une agitation puissante, en action autant qu'en parole. Sous ce dernier rapport toute la presse hakatiste qui agit d'accord avec les organes du centre, secondée en outre par des libelles répandus dans le pays. Pour ce qui se rapporte à l'action positive du gouvernement, les arrestations incessantes et la terreur exercés sur tous les hommes d'action polonais les ont forcés à quitter la Haute-Silésie. Les paysans abandonnés à eux-mêmes sont restés à la merci des Allemands, qu'ils sont habitués à considérer comme leurs maîtres. Ces paysans voient en outre que les Allemands sont restés victorieux jusqu'à un certain point, puisqu'il y a plébiscite et non incorporation directe. Ils sentent la force de l'Allemagne et se voient obligés de compter avec. L'agitation allemande présente un danger sérieux pour la Pologne, danger qui serait d'autant plus grand, si les pouvoirs civils allemands restaient dans le pays durant le plébiscite. Les statistiques antérieures du vote dans la Haute-Silésie en sont la meilleure preuve. Malgré une majorité décidée de Polonais parmi les habitants, les Allemands obtenaient toujours 60%, et cela parce que: 1) Le gouvernement exerçait une forte pression sur les habitants à l'aide de ses fonctionnaires qui étaient en majeure partie des natifs du pays. 2) La même pression était exercée sur les mineurs et les ouvriers par les sociétés minières et industtielles. 3) Les curés chauvins allemands représentaient aux paysans que c'est un pêché que de vouloir s'opposer au gouvernement.

„La guerre et surtout le mouvement vers la liberté qui s'est manifesté dans les derniers temps, ont assurément augmenté les chances de la Pologne. Dernièrement cependant, sous prétexte d'état de siège, les Allemands ont introduit dérechef les anciennes méthodes prussiennes, et ceci

n'est pas sans un dommage pour les intérêts polonais".

La correspondance se termine par un appel à la Pologne pour qu'elle manifeste plus vivement ses désirs d'attirer la Haute-Silésie.

Les Allemands dans la Haute-Silésie.

On mande de Katowice à la date du 6 juillet:

„A une séance du conseil municipal, le maire a donné lecture d'une lettre du président Philipps d'Opole dans la Haute-Silésie, où celui-ci annonce que le pays sera occupé par les Alliés vers la moitié d'août. L'un des conseillers municipaux a pris la parole ensuite pour proposer que l'on organise des cortèges et des démonstrations afin de fortifier l'élément allemand avant le plébiscite Ceci va coûter des sommes énormes, mais il ne faut rien ménager à cet effet. Il a été constaté dans la même discours, que l'agitation allemande serait déjà en pleine voie. Des hommes de confiance auraient été établis dans tous les lieux des districts afin de diriger les travaux d'agitation.

Projets des Allemands dans la Prusse orientale.

La P. A. T. mande de Königsberg:

Le nouveau président de la Prusse orientale, M. Winnig a fait paraître à l'occasion de son entrée en service une proclamation oú il est dit entre autres:

„Notre but sera de préserver la Prusse orientale de la ruine économique et de maintenir chez les habitants, malgré leur séparation momentanée, un fort sentiment de leur appartenance à l'Etat germanique jusqu'au moment d'une nouvelle réunion".

La constitution de Gdańsk.

La P.A.T. mande de Gdańsk à la date du 1 juillet:

A la dernière séance du conseil municipal, M. Sahm, maire de la ville, a prononcé un long discours au sujet du nouveau régime à Gdańsk. Après avoir fait observer que la ville aura un nouveau statut, le maire a ajouté que les représentants de la cité doivent collaborer à la nouvelle constitution. Les classes de la société qui étaient jusqu'ici privées de représentants dans le conseil municipal, prendront également part à ce travail, notamment la classe ouvrière. Un comité composé de représentants de tous les partis sera formé à cet effet.

Le quotidien polonais „Gazeta Gdańska" écrit là-dessus:

„M. le maire Sahm s'est adressé à la population. Il n'a pas oublié les ouvriers. Il s'est souvenu de tous les partis politiques Il n'a cependant pas soufflé mot sur les Polonais, comme si ceux-ci n'existaient pas du tout à Gdańsk. C'est donc nous-mêmes qui devons revendiquer nos droits. Nous devons veiller à ce que l'Etat indépendant de Gdańsk ne devienne pas une seconde édition de l'ancienne Prusse qui oppressait les Polonais".

Le parti populaire polonais à Gdańsk convoqua un meeting à ce sujet. La réunion se composait d'habitants polonais de tous les territoires devant former la future république et avait pour but de décider les moyens nécessaires pour protéger les droits des Polonais dans ce pays. Ceux-ci formeront le quart de la population entière, il est donc juste qu'ils aient dans le gouvernement une part qui réponde à leur nombre.

Déclarations des Allemands de la Posnanie.

Le Conseil polonais de Poznań a reçu les déclarations suivantes signées par les Allemands de la Posnanie:

„Les membres allemands de la commune „Zielona Góra" ont adopté la résolution suivante à une réunion tenue le 14 juin:

„Les soussignés condamnent avec toute la sévérité possible les manières de procéder du gouvernement allemand dans la Prusse occidentale et dans la Haute-Silésie à l'égard des Polonais. Nous déclarons que nous nous considérons comme appartenant á la Pologne, que nous allons respecter les loi et les prescriptions et que nous ne projetons aucune action hostile ni délétère. Nous déclarons également que nous serons envers les gouvernement polonais des sujets aussi fidéles que nous l'avons été envers le gouvernement allemand".

Suivent 95 signatures.

Une déclaration analogue a été signée par les habitants de Peterawo à la date du 19 juin, avec la différence que

ceux-ci ont condamné particulièrement les internements de Polonais par les Allemands.

Cette dernière dèclaration porte 122 signatures.

Une proclamation des représentants allemands.

Les journaux allemands de Gdańsk publient une proclamation signée par MM. Batocki, Schanckenburg et Bulow, présidents allemands de la Prusse orientale et occidentale et de la Posnanie. La proclamation déclare entre autres, que des milliers d'Allemands dans les marches de l'Est voudraient défendre leur patrie les armes en main. Si les marches de l'Est formaient un Etat à part, ce serait une issue unique de la situation. Nous ne pouvons cependant pas forcer le gouvernement à ne pas tenir la parole donnée à l'ennemi. Il faut donc renoncer au combat et plier devant la décision qui a été résolue.

Les Lithuaniens et les Allemands.

Le journal „Nasz Kraj" paraissant à Wilno communique la nouvelle reçue de Kowno que des démêlés entre Lithuaniens et Allemands surgiraient incessamment à l'occasion du changement d'autorités et du retrait des troupes allemandes. Une disposition hostile aux Allemands augmenterait d'heure en heure parmi les habitants de Kowno.

L'ordre règne dans la Galicie orientale.

On mande de la Galicie orientale:

Les représentants de la commune israélite Borysław — Tustanowice — Wolanka et les représentants de tous les partis politiques dans le bassin pétrolifère de Borysław — Tustanowice, confirment par leurs signatures, que dès le moment de l'entrée des troupes polonaises un ordre parfait règne dans ces contrées. Cet ordre n'a été troublé ne fût-ce qu'un instant par aucun excès de quelle nature que ce soit.

Les-mêmes représentants protestent par le même contre tout soupçon à l'ègard de présumés pogroms juifs dans le pays. Tout au contraire, la population juive profite de toute protection de la vie et du bien des citoyens en prend même une part active à cette protection.

Une adresse présentee à la Diète.

Les délégués des conseils populaires dans les districts attenants à ceux de Grodno et de Nowogródek ont tenu une réunion à Varsovie durant les journées du 26, 27 et 28 juin. On y décida de présenter à la Diète une adresse demandant que ces territoires fussent réunis à la République polonaise et qu'on y procédât aux élections.

L'adresse porte la signature des représentants de 7 districts.

La Volhynie veut être réunie à la Pologne.

Le Bureau de correspondance polonais communique de la Volhynie:

M. Osmołowski, commissaire général pour les marches de l'Est étant arrivé le 27 juin à la ville de Vladimir, des délégations nombreuses se sont présentées devant lui. M. le commissaire eut à recevoir les délégués de toutes les contrées du district et les représentants des pouvoirs civils et militaires, de la ville, du clergé et de toutes les institutions. Le soir un banquet a été offert, durant lequel nombre de discours furent prononcés en langue polonaise et ruthène. Tous les orateurs appuyaient sur le désir des habitants d'appartenir à la Pologne.

Les socialistes polonais contre les grèves.

Le „Robotnik" insère en tète de son № du 6 juillet la proclamation suivante:

„Camerades, des nouvelles nous parviennent que certains individus animés de mauvaises intentions tendent à provoquer une nouvelle grève, qui n'aurait point de raison d'être. Soyez sur vos gardes! Que les provocateurs se heurtent à une organisation bien disciplinée! Veillez bien! A bas les provacateurs!"

CHRONIQUE DE LA DIÈTE.

Dans notre compte-rendu des dernières séances plénières de la Chambre polonaise nous n'avons inséré que les discussions au sujet de la réforme agraire. Nous publions aujourd'hui les résolutions que la Diète a prises sur d'autres questions que la

réforme agraire, dont la Chambre s'est occupée au cours de ses séances de le dernière somaine.

Tout d'abord, à la séance du 30 juin, la Diete a manifesté unanimement la joie à cause de la signature de la paix. Le président de la Chambre a prononcé un discours d'occasion, où il a donné entre autres l'expression de la gratitude que la Pologne éprouve pour ses Alliés actuels, lesquels, par le sang qu'ils ont versé, ont contribué puissamment à sa renaissance.

La Diète écouta l'allocution de son président debout. A la même séance, la Chambre connut la résolution prise par le Conseil Suprême des puissances Alliés, par laquelle les Polonais ont été autorisés à employer touts leurs forces militaires disponibles sans exception de la division Haller, dans leurs opérations dans la Galicie Orientale.

En même temps le président de la Diète a donné lecture du télégramme que le président de la République Polonaise a fait parvenir, se rapportant à la promesse faite par le Conseil des Quatre à la Pologne de venir en aide à cette dernière sous toutes les formes pour des ces d'agression allemande.

A la séance plénière du 1-er juillet, la Diète a pris connaissance du télégramme de S. M. le roi d'Angleterre adressé au Chef de l'Etat polonais—contenant les félicitations et l'expression de meilleurs souhaits à l'occasion de la signature du traité de paix. Les députés ont écouté ce télégramme debout.

A la même séance la Diete a été saisie d'une motion urgente du député Głąbiński (union parlem. pop.-nation.) et de ses associés relativement au plébiscite dans les provinces de Nowogródek et Wilno, recemment libérées par les armeés polonaises du joug bolchévique. L'urgence de cette motion a été votée unanimement.

A la séance du 2 juillet la Diète s'occupait du problème de la regie d'alcool.

NOUVELLES ÉCONOMIQUES.

Le premier train chargé de coton américain, composé de 38 wagons est arrivé à Varsovie le 30 Juin. On attend prochainement la suite de ce transport. Les autorités compétantes font des démarches afin d'acquerir en Suisse ainsi qu'en France et en Angleterre les quantités indispensables de courroies de transmission. Dès que le contingent indispensable de houille nous sera arrivé les usines en grande partie pourront être rouvertes. En premier lieu on cherchera à satisfaire aux besoins des fabriques de Łódź.

D'après les informations des agriculteurs, les blés seront beaux cette année en Pologne.

On prevoit a Varsovie que la Banque de Pologne sera obligée d'émettre 5 milliards environ de złoty (florins). Il est probable que le cours international de nos nouvelles valeurs sera de 20% au-dessous du taux d'or.

Si l'on admet que ces prévisions sont justes on obtiendra des proportions suivantes:

100 roubles — 46 złoty
100 marks — 48 złoty,
100 couronnes — 24 złoty.

Le cours officiel des changes reglera le mouvement financier aux bourses polonaises.

La société „Rozwój" (Progrès) a abordé l'organisation d'une oeuvre de propagande polonaise en Angleterre. Cette entreprise, sous la raison sociale „Chambre Polonaise d'Information", aura pour but de vulgariser en Angleterre la littérature et l'art polonais ainsi que de servir d'intermédiaire dans les relations commerciales entre les deux pays.

Le lieutenant comte Augustin Guerrini, délégué du gouvernement Italien en Pologne, est arrivé à Varsovie après un séjour de 4 mois à Lwów (Lemberg). Le but principal de son activité en Pologne sera de nouer des relations commerciales suivies entre les deux pays. L'exportation de certaines marchandises de Pologne en Italie a déjà commencé. La seule difficulté grave qui surgit actuellement devant les propagateurs des relations économiques polono-italiennes c'est la question des valeurs, le cours officiel n'étant pas encore fixé. Cet obstacle sera toutefois enrayé dès le moment de l'arrivée à Varsovie de l'ambassadeur italien, marquis de Torretta.

Grace à l'initiative des professeurs des Universités polonaises et des directeurs des entreprises chimiques, on a décidé de créer une Société Chimique Polonaise.

Le Gérant L. Kościelski. Varsovie Imprimerie „Drukarnia Wydawnicza".